



Réunions de lancement des appels à projets FEADER Mesure 1 « Transfert de connaissances et actions d'information »

Lundi 16 octobre 2017 (Amiens) et Mardi 17 octobre 2017 (Lille)

Dans le cadre de la programmation FEADER 2014 – 2020, **quatre nouveaux appels à projets**, liés à **la mesure 1** des Programmes de Développement Rural (PDR) Nord- Pas de Calais et Picardie, vont être lancés du 16 octobre 2017 au 23 février 2018 ¹:

- **Deux appels à projets**, pour le PDR Picardie et pour le PDR Nord-Pas de Calais, concernant **la sous-mesure 1.1 « Aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences »** ;
- **Deux appels à projets**, pour le PDR Picardie et pour le PDR Nord-Pas de Calais, concernant **la sous-mesure 1.2 « Aide aux activités de démonstration et aux actions d'information »**.

L'enjeu est d'accompagner les actifs dans l'exercice de leur métier et dans la mise à jour de leurs connaissances dans les domaines prioritaires de la stratégie agricole de la Région Hauts-de-France et des deux PDR et ce, afin de maintenir et développer une agriculture compétitive, résiliente et respectueuse de l'environnement.

La sous-mesure 1.1 permet le soutien d'actions collectives de formation professionnelle continue en direction des actifs, salariés et non-salariés, du secteur agricole (pour le PDR Nord-Pas de Calais) et des secteurs agricole, alimentaire, forestier et des PME opérant dans les zones rurales (pour le PDR Picardie).

Les projets de formation peuvent être des actions de formation ponctuelles ou des programmes de formation, sous la forme de sessions de formation, ateliers, forum thématique, séances de coaching collectif, e-learning ou autres formats collectifs.

Les bénéficiaires des aides de la sous-mesure sont les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) /Fonds d'Assurance Formation (FAF) et les organismes de formation professionnelle continue, publics ou privés, bénéficiant de statut d'organisme qualifié de droit public (OQDP).

La **sous-mesure 1.2** vise le soutien d'actions collectives d'information et de démonstration, afin de renforcer et diversifier les compétences des actifs, salariés et non-salariés, du secteur agricole et alimentaire (pour le PDR Nord-Pas de Calais) et des secteurs agricole, alimentaire, forestier et PME opérant dans les zones rurales (pour le PDR Picardie).

Les actions ciblées par les appels à projets sont :

- les actions de diffusion de l'information de connaissances scientifiques, de techniques, de pratiques novatrices. Elles peuvent prendre la forme de journées techniques ou d'échanges de pratiques ou d'expériences techniques, de séminaires/colloques ou d'expositions.
- les actions de démonstration : séances de travaux pratiques dans le but d'expliquer une technologie, un l'utilisation de machines nouvelles (ou sensiblement améliorée), d'une nouvelle méthode de protection des cultures ou une technique spécifique de production (nouvelles pour les publics cibles).

Les bénéficiaires des aides de la sous-mesure sont les entités publiques ou privées qui assurent la mise en œuvre des actions de diffusion d'information et de démonstration au profit des personnes actives.

¹ Sous réserve de validation par les élus régionaux lors de la Commission permanente du 29 septembre 2017.

<p style="text-align: center;">Programme des réunions Lundi 16 octobre 2017 et mardi 17 octobre 2017</p>
--

Lieu des réunions : Locaux du Conseil Régional Hauts-de-France

⇒ 16 octobre 2017 : 15 mail Albert 1^{er} 80 000 **AMIENS** - Salle 1 et 4

⇒ 17 octobre 2017 : 151 Avenue du Président Hoover 59555 **LILLE** Cedex - Salle Passerelle

9h45 Accueil

10h00 - Les spécificités du dossier FEADER

- Sous-mesure 1.1 « Aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences » :
présentation des objectifs et du contenu de l'appel à projets

- Session de questions/réponses

12h30 Déjeuner libre

14h00 - Sous-mesure 1.2 « Aide aux activités de démonstration et aux actions d'information » :
présentation des objectifs et du contenu de l'appel à projets

- Session de questions/réponses

16h30 Fin de la journée